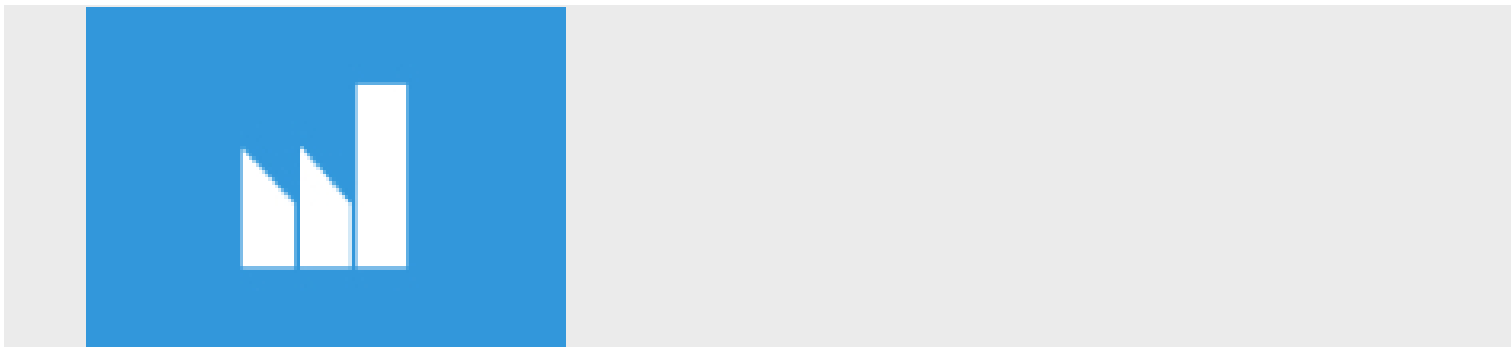


# DIAMOND CO-NO-CO2 90-90m-18% /N2



## Applications

Contrôle des émissions industrielles

## Type de transport

### Gaz comprimé

Désignation officielle de transport Gaz comprimé, N.S.A (Azote, Dioxyde de Carbone)

N° ONU 1956

ADR/RID Classe 2

Code de classification 1A



## Fiches de Données de Sécurité

Gaz comprimé : N° P5964

Lien : <https://www.quickfds.com/fr/fds-preview/air-liquide/co-90-ppm-no-90-ppm-co2-18-n2/5138671-79676-14422-010391/>

## Données physiques

Densité relative :  
 Densité relative, gaz Plus faible ou voisine de celle de l'air  
 Couleur incolore  
 Odeur inodore  
 N° CAS CO:630-08-0, NO:10102-43-9, CO2:124-38-9, N2:7727-37-9



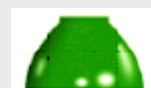
## Equipement bouteilles

### Raccord du robinet :

AFNOR C - IS 21,7 x 1,814 - à droite mâle

### Couleur de l'ogive :

vert clair (RAL 6018)



## Spécifications du produit

Constituants			Impuretés	Mode d'approvisionnement	Taille d'emballage	Pression	Capacité (m <sup>3</sup> )	Référence produit
CO	90 ppm	+/- 5% rel.	-					
NO	90 ppm	+/- 5% rel.						
CO <sub>2</sub>	18 %	+/- 5% rel.						
N <sub>2</sub>	Gaz de fond: Q.S							

### Information additionnelle

Incertitude d'étalonnage +/- 2% rel.

Mélange sous accréditation DAkkS selon EN NF ISO/CEI 17025 n°D-K-14641-01-00 [DAkkS](#)

Stabilité : 36 mois

Durée de conservation : 36 mois

Accréditation : Sous accréditation DAkkS n°D-K-14641-01-00 selon référentiel ISO 17025

### Dispositions spécifiques

AIR LIQUIDE décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou aux conséquences de l'utilisation des informations contenues dans cette fiche produit comme par exemple l'adéquation du produit à un usage ou un objectif particulier. L'utilisateur de ce document doit s'assurer qu'il dispose de la version la plus récente. AIR LIQUIDE se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier totalement ou partiellement les informations contenues dans ce document. Toute copie ou reproduction partielle ou totale du présent document est strictement interdite sans autorisation préalable écrite de AIR LIQUIDE.